

Bruxelles, le 29 novembre 2016
Communiqué de presse

Pacte d'avenir avec les mutualités : les ML en faveur d'une réforme transparente et saine des services complémentaires

La ministre de la Santé publique Maggie De Block souhaite que les mutualités se préoccupent plus de leur tâche principale : l'accompagnement et le coaching des membres dans le cadre de leur santé. C'est pourquoi la ministre plaide pour une révision de l'assurance maladie complémentaire, à laquelle les membres doivent obligatoirement s'affilier.

Le Pacte d'avenir prévoit que le secteur se régule de lui-même. Actuellement, un processus de réflexion intermutualiste est en cours, mais n'est pas encore finalisé. Un cadre de référence sera établi avec des critères à partir desquels les services proposés seront mis à l'épreuve. Ainsi, un service ne peut pas être en contradiction avec la réglementation pour l'assurance obligatoire ou avec les principes de l'*evidence-based*. Le lien avec la santé est en tout cas un must !

Cela a bien entendu un impact sur les services proposés. Une fois que le cadre de référence sera approuvé par la ministre compétente, les services des mutualités seront adaptés à ce dernier. Concrètement, cela signifie déjà que certains services ne seront plus proposés, par exemple, une intervention pour le bien-être et le sauna, l'octroi de chèques de cure...

L'accent devra être mis sur la proposition d'un trajet de santé, dans lequel tant des éléments d'information, de prévention qu'un accompagnement sur tous les aspects de la santé seront prévus. Actuellement, il existe déjà de tels trajets dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire (par ex., le trajet diabète). Un trajet de grossesse pourrait en être un exemple.

Nous devons cependant souligner que cela ne signifie pas que tous les services qui existent actuellement seront supprimés. Une intervention pour l'optique, une offre dans le cadre des soins à domicile, la garde d'enfants malades, ne sont que quelques exemples de services qui seront certainement maintenus.

Les Mutualités Libérales ont toujours plaidé pour que les services complémentaires correspondent davantage à notre activité principale. Nous trouvons par conséquent positif que certaines anomalies disparaissent. Cela ne pourra qu'être bénéfique à la qualité, d'une part, et au service au membre, d'autre part.

Geert Messiaen
Secrétaire général